



La Lettre d'Util Avocat

N°6 Mars 2002

Edito

Depuis 6 ans (déjà) nous venons par cette lettre vous tenir informé des évolutions de votre logiciel Util Avocat.

Ce début d'année a été bien sur marqué par le passage à l'Euro.

Pour ceux qui n'auraient pas encore configuré leur logiciel, rappelons que tout est expliqué en détail sur notre site Internet

<http://www.utilavoc.com>

A défaut consultez l'aide ou le manuel du logiciel ou encore contactez-nous pour recevoir par télécopie les instructions.

Util Avocat est compatible Euro à partir de la version 3.0, cependant quelques changements (dus au décret N° 2001-373 du 27/04/01) sont uniquement intégrés dans la version 4.2 que nous vous présentons dans cette lettre.

Bien à vous.

Jean-Michel JAUEN.

2002 Taux Intérêt Légal

Le taux de l'intérêt légal est fixé pour l'année 2002 à.

4.26%

(idem 2001)

Pensez à mettre votre logiciel à jour...

Menu... « Fichier » puis « Taux Légaux »

L'abonnement Confiance

Depuis un an vous pouvez choisir d'obtenir systématiquement les mises à jour d'Util Avocat.

Cet abonnement connaît un vif succès : pour un coût très modique (45 € par an) il apporte la certitude d'avoir un logiciel à jour, 2 CD ROM par an (Février et Septembre), la fourniture gratuite d'un CD de remplacement en cas de perte.

Nous vous encourageons à choisir cette formule, trop de cabinets nous contactant s'aperçoivent que leurs fichiers d'indices sont obsolètes, que leur programme ne peut pas travailler avec leur nouvelle version de Word... etc.

Cependant cet abonnement est totalement facultatif, vous pouvez toujours choisir de commander ponctuellement les mises à jour.

Le bon de commande joint permet de choisir l'une des deux formules.

La version 4.2

Notre but est toujours de vous proposer un logiciel plus facile et agréable d'utilisation et plus complet, souvent grâce à vos remarques.

Voici donc les principales améliorations depuis la version 4.1 Pour plus de détails concernant les améliorations des versions précédentes : consultez notre site !!

Util Avocat s'offre un nouveau « Look » !

Cette version se dote en effet de nouveaux écrans aux dessins plus attractifs.

De plus ces derniers s'adaptent automatiquement à la résolution de votre écran, vous pouvez ainsi utiliser la totalité de la place disponible sur des écrans à grande résolution de plus en plus fréquente principalement sur les portables.

La résolution conseillée est de 800 par 600 (ou plus) mais le programme accepte toujours le 640 par 480

Le manuel d'utilisation est consultable à l'écran sous la forme d'un fichier PDF (Acrobat Reader), ce format autorise une lecture et des déplacements dans le document faciles à l'écran, vous pouvez également imprimer le manuel sur toute imprimante.

Etats de Frais.

Le décret N° 2002-373 du 27/04/2001 a modifié pour les adapter à l'Euro certaines valeurs exprimées en Francs dans les textes.

C'est le cas pour les décrets N° 60-323 et 75-785 fixant le tarif de la postulation.

Pas de grandes transformations mais des arrondis en Euro de certains montants en Francs,

Par exemple le montant du droit gradué (96 FRF) devient de 15 Euro soit 98.39 FRF

La version 4.2 intègre ces valeurs.

La ventilation des sommes : un des problèmes rencontrés par les cabinets est la répartition des sommes de l'état de frais, que doit-on rembourser au client, que revient au cabinet ?

Une nouvelle fonction permet d'établir un décompte précis (il suffit de cocher les lignes dus au cabinet) et d'éditer le détail.

L'euro étant la monnaie unique , l'équivalence en FRF n'apparaît plus sur les états.

Correction d'une erreur sur le calcul du droit proportionnel en cas de surenchère (le droit était toujours calculé en Francs, même si l'on demandait de l'Euro)

Calculs d'intérêts.

Référence à l'article L 313-3 du code monétaire et financier pour la majoration de 5 % 2 mois après exécutoire (cet article remplace l'article 3 de la loi du 11/07/75)

Changement du format d'affichage des nombres (séparateur des milliers)

Amélioration de l'impression : dans le cas ou le calcul ne comporte pas de versements l'impression se fait en mode portrait (le mode paysage horizontal est utilisé uniquement dans le cas de versements et libellés)

Amélioration de la fonction de cumul des calculs : cette fonction est à utiliser si votre calcul comporte des taux différents (par exemple une partie aux taux légaux, une à taux fixe)

Cette version guide l'utilisateur par messages pour l'établissement de ce type de calcul, l'impression finale est améliorée, il est également possible de la visualiser à l'écran.

Divers.

Le manuel est disponible sous forme PDF (Acrobat Reader).

Le téléchargement des fichiers Taux et indices est simplifié, il est maintenant possible de télécharger sans quitter le logiciel en suivant simplement les instructions données.

Le prix de la mise à jour en version 4.2 est différent selon votre version actuelle (les utilisateurs de la Version 4.1 bénéficient d'un tarif avantageux) : le bon de commande joint indique votre version actuelle selon notre fichier client.

Nous vous proposons également l'**abonnement « confiance »** qui vous permet d'obtenir systématiquement les mises à jour du logiciel (2 CD ROM par an, Février & Septembre), pour un coût modique c'est la certitude d'avoir un logiciel et ses fichiers d'indices toujours à jour...

Le CD ROM de la version 4.2 permet soit la mise à jour d'une version antérieure, soit une nouvelle installation.

Les Indices Connus

Vous pouvez consulter & télécharger ces indices sur notre site

INSEE Ménages Urbains

Décembre 00	102.7
Janvier 01	102.2
Février 01	102.5
Mars 01	103.0
Avril 01	103.5
Mai 01	104.1
Juin 01	104.2
Juillet 01	103.9
Août 01	103.9
Septembre 01	104.2
Octobre 01	104.3
Novembre 01	104.0
Décembre 01	104.2
Janvier 02	104.4

INSEE indice Construction

3 Trim 00	1093.0
4 Trim 00	1127.0
1 Trim 01	1125.0
2 Trim 01	1139.0
3 Trim 01	1145.0

Indice BT 01

Octobre 00	584.0
Novembre 00	584.3
Décembre 00	584.5
Janvier 01	587.2
Février 01	588.3
Mars 01	589.4
Avril 01	593.4
Mai 01	594.4
Juin 01	596.1
Juillet 01	597.9
Août 01	597.7
Septembre 01	598.8
Octobre 01	598.9

A retourner avec votre règlement à : ID INFORMATIQUE 282, chemin Cabane de Trial 30250 AUBAIS

BON DE COMMANDE

Le prix de la mise à jour varie selon votre version actuelle : consultez nous !